

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

31 octobre 2011

SOMMAIRE

Andise S.à.r.l.	126983	Procacp Luxembourg S.A.	126997
Capital Dynamics General Partner S.à r.l.	126978	Pyrotex S.à r.l.	126984
Carbon-ex S.à r.l.	126997	Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	126998
Carey S.A.	126962	Saint Thomas Private Assets Management S.A.	126979
Caribeau Capital S.à r.l.	126986	SC Consulting	126979
Cilantro Luxembourg	126980	Seltex S.A.	126983
Deroma Financière S.A.	126988	Sharka S.à r.l.	126973
DMIE Lux S.à r.l.	126978	Shirtbox-Lux	126979
D'Staadter Schluechthaus - Abattoir de Luxembourg Sàrl	126977	SIA Holding S.A.	126977
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 11 S.à r.l.	126969	Sky S.A.	126982
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 5 S.à r.l.	126973	Snobfood Investments S.à r.l.	126983
EB Industrial S.à r.l.	127005	Société Financière Valoire Luxembourg S.A.	126978
Elite World	127008	Spura S.A.H.	126979
Euroleague Properties S.A.	126986	SPX Luxembourg Acquisition Company	126985
Flecha Holding S.A.	126978	SSILuxCo S.à r.l.	126985
Gers Investments	126994	SSILuxCo S.à r.l.	126988
H.I.G. Luxembourg Holdings Eighteen S.A.	126982	Stanley Ross International S.A.	126990
Ifile S.A.	126965	Supreme Entertainment S.A.	126989
IM International Models Holding S.A. ...	126976	TC Holding-SPF	126989
Innov Concept S.A.	127000	TC Holding-SPF	126997
In-Out Office Center S.A.	127000	TC Holding-SPF	127005
Jag International S.A.	127007	TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksem- burgu	126985
Kabjos Shop S.à r.l.	126962	TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	127005
Les Domaines de VINSMOSELLE	127008	T&F Luxembourg S.A.	126989
Medico International S.A.	126985	The Building Block Equity Fund S.A., SI- CAR	126989
Midas Gestion S.A.	126966	Thermo-San S.A.	126989
Newluxco 6 S.à.r.l.	126990	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	126971
New Star International Property (Luxem- bourg Three) S.à r.l.	127002	White Plains SPF S.A.	126975
Nice-Patrimoine	126972	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF	126964
Pentagon Holdings S.à r.l.	126978		

Carey S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 7 septembre 2011:

Extrait rectificatif N° L110145029

- Acceptation de la démission de Monsieur Michael SEGERMAN, administrateur de la société.
- Nomination de Monsieur Brian RESNICK, né le 16 octobre 1960, à Johannesburg, Sud-Afrique, demeurant professionnellement à 15 Boulevard Helvétique, CH-1207 Genève, Suisse, au poste d'administrateur, avec effet immédiat, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- Le conseil d'administration est donc composé de:

Monsieur Kevin MCAULIFFE

Monsieur Javier CHINCOTTA

Monsieur Brian RESNICK

Monsieur Joseph LURIE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011130761/22.

(110151118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Kabjos Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 96, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 163.343.

STATUTS

L'an deux mil onze, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jonsi Irabo KABBAH, ouvrier, né à Kambia (Sierra Leone) le 15 mai 1984, demeurant à L-3260 Bettembourg, 58, route de Mondorf.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la vente de produits cosmétiques ainsi que de denrées alimentaires.

En outre la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de "KABJOS SHOP S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

126964

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2 011.

Souscription - Libération

Monsieur Jonsi Irabo KABBAH, la partie comparante prénommée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- *Gérant technique:*

Monsieur Jonsi Irabo KABBAH, ouvrier, né à Kambia (Sierra Leone) le 15 mai 1984, demeurant à L-3260 Bettembourg, 58, route de Mondorf

- *Gérant administratif:*

Madame Joy OSAGIEDE, coiffeuse, née à Auchi (Nigéria) le 25 janvier 1984, demeurant à L-3260 Bettembourg, 58, route de Mondorf.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1260 Luxembourg, 96, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. I. KABBAH, J. OSAGIEDE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39648. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127189/114.

(110146447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.886.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 2011

- Réélection de Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Wouter GESQUIERE/résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Réélection de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et exact

Pour ZEPHYR'07-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129621/19.

(110148504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société "IFILE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 214 du 21 mai 1992 (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kalliopi Fournari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la société à concurrence de trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent dix-neuf euros et six cents (EUR 3 889 219,06) pour le porter de son montant actuel de onze millions neuf cent trente et un mille sept cent douze euros et soixante-neuf centimes (EUR 11.931.712,69) à quinze millions huit cent vingt mille neuf cent trente et un euros et soixante quinze centimes (EUR 15.820.931,75) par l'émission de dix-sept mille six cent dix-huit (17.618) nouvelles actions de catégories A sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission de trente-six millions cent cinq mille cinquante euros et trente-huit centimes (EUR 36 105 050,38);

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

3. Souscription et libération de dix-sept mille six cent dix-huit (17.618) nouvelles actions de catégories A par apport en numéraire;

4. Fixation d'une valeur nominale aux actions de EUR 220,75

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions huit cent quatre-vingt neuf mille deux cent dix-neuf euros et six cents (EUR 3.889.219,06) pour le porter de son montant actuel de onze millions neuf cent trente et un mille sept cent douze euros et soixante-neuf cents (EUR 11.931.712,69) à quinze millions huit cent vingt mille neuf cent trente et un euros et soixante quinze cents (EUR 15.820.931,75) par l'émission de dix-sept mille six cent dix-huit (17.618) nouvelles actions de catégories A sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission de trente-six millions cent cinq mille cinquante euros et trente huit cents (EUR 36.105.050,38).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que Kerkeind SA a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de dix-sept mille six cent dix-huit (17.618) nouvelles actions de catégorie A: Bunsha International, ayant son siège social à 100, rue du Calvaire F-59510 Hem.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Bunsha International, prénommée, représentée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux dix-sept mille six cent dix-huit (17.618) nouvelles actions de catégorie A, et les libérer en numéraire, à hauteur de 100 %, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 39.994.269,44), faisant pour le capital social le montant de trois millions huit cent quatre-

vingt-neuf mille deux cent dix-neuf euros et six cents (EUR 3.889.219,06-) et pour la prime d'émission le montant de trente-six millions cent et cinq mille cinquante euros et trente huit cents (EUR 36.105.050,38), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer une valeur nominale de deux cent vingt euros et soixante-quinze cents (EUR 220,75) aux actions.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions huit cent vingt mille neuf cent trente et un euros et soixante-quinze cents (EUR 15.820.931,75) représenté par trente et un mille neuf cent vingt-quatre (31.924) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), quatorze mille quatre-vingt-cinq (14.085) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), quinze mille sept cent dix-sept (15.717) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») et neuf mille neuf cent quarantetrois (9.943) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») d'une valeur nominale de deux cent vingt euros et soixante-quinze cents (EUR 220,75) chacune.

Les détenteurs d'actions de catégorie A seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie A», les détenteurs d'actions de catégorie B seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie B», les détenteurs d'actions de catégorie C seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie C» et les détenteurs d'actions de catégorie D seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie D». Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations quelque soit la catégorie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.-S. GUILLET, S. WOLTER, K. FOURNARI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31193. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127728/86.

(110147272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Midas Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of August,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Midas Gestion S.A., a société anonyme having its registered office at 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154.429 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 July 2010, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1761 of 8 August 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 4 March 2011 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1233 of 8 June 2011.

The general meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marilyn Krecké, private employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the

Agenda

of the meeting is the following:

1. Change of the corporate purpose of the Company;
2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of a private portfolio manager, in accordance with the provisions of Art. 24-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act") under any form and all operations related thereto. The Company may further carry out the activities of an investment adviser, a broker in financial instruments, a commission agent and the activities of a broker in insurances in accordance with the provisions of the law of 6 December 1991 on the insurances sector, as amended.

The Company may, in accordance with the provisions of the Banking Act, also have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business and to facilitate the distribution of its products or services.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, movable or immovable, related either directly or indirectly to the corporate purpose described above, in compliance with the provisions of the Banking Act.";

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of a private portfolio manager, in accordance with the provisions of Art. 24-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act") under any form and all operations related thereto. The Company may further carry out the activities of an investment adviser, a broker in financial instruments, a commission agent and the activities of a broker in insurances in accordance with the provisions of the law of 6 December 1991 on the insurances sector, as amended.

The Company may, in accordance with the provisions of the Banking Act, also have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business and to facilitate the distribution of its products or services.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, movable or immovable, related either directly or indirectly to the corporate purpose described above, in compliance with the provisions of the Banking Act."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Midas Gestion S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.429, constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1761 du 8 août 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1233 du 8 juin 2011.

L'assemblée générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marilyn Krecké, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la Société;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortune, conformément aux dispositions de l'Article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi Bancaire») sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes. La Société peut en outre exercer les activités d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire et l'activité de courtage en assurances conformément aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée.

La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire, détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou s'y afférent, ou susceptible de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire.»;

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortune, conformément aux dispositions de l'Article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi Bancaire») sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes. La Société peut en outre exercer les activités d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire et l'activité de courtage en assurances conformément aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée.

La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire, détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou s'y afférent, ou susceptible de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. KRECKE, R. THILL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37279. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011126827/153.

(110144845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.350.622,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.473.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 11 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight million three hundred and thirty-eight thousand one hundred and twenty-two euro (EUR 8,338,122.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of eight million three hundred and fifty thousand six hundred and twenty-two euro (EUR 8,350,622.-) by the issue of eight million three hundred and thirty-eight thousand one hundred and twenty-two (8,338,122) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights

and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to seven million two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirteen (7,284,713) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a claim in the amount of seven million two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirteen euro (EUR 7,284,713.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to one million fifty-three thousand four hundred and nine (1,053,409) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of one million fifty-three thousand four hundred and nine euro (EUR 1,053,409.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at eight million three hundred and fifty thousand six hundred and twenty-two euro (EUR 8,350,622.-) divided into eight million three hundred and fifty thousand six hundred and twenty-two (8,350,622) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand one hundred forty euro (4,140.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 11 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 473 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions trois cent trente-huit mille cent vingt-deux euros (EUR 8.338.122.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros

(EUR 12.500,-), à un montant de huit millions trois cent cinquante mille six cent vingt-deux euros (EUR 8.350.622,-), en émettant huit millions trois cent trente-huit mille cent vingt-deux (8.338.122,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent treize (7.284.713) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent treize euros (EUR 7.284.713,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à un million cinquante-trois mille quatre-cent neuf (1.053.409) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million cinquante-trois mille quatre-cent neuf euros (EUR 1.053.409,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de huit millions trois cent cinquante mille six cent vingt-deux euros (EUR 8.350.622,-) divisé en huit millions trois cent cinquante mille six cent vingt-deux (8.350.622) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille cent quarante euro (4.140,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125837/128.

(110144790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128428/10.

(110147754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Nice-Patrimoine, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 111, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 4.564.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix septembre.

Ont comparu:

- 1) - Monsieur Norbert CHALON, 111, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg,
- 2) - Monsieur Grégory DEEDS, 111, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant. La société est autorisée à se porter caution au profit de ses associés. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de Nice-Patrimoine.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

	Parts
a) Monsieur Norbert CHALON	50
b) Monsieur Grégory DEEDS	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédicts associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un (1). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Norbert CHALON, prénommé,

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à Luxembourg (L-2630) 111, rue de Trèves, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2011127802/58.

(110147553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sharka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.473.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée SHARKA Sàrl, au siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129735/20.

(110149097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.489.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.385.

—
In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 9 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 385 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million four hundred and seventy-seven thousand fifty euro (EUR 7,477,050.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand

five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of seven million four hundred and eighty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 7,489,550.-) by the issue of seven million four hundred and seventy-seven thousand fifty (7,477,050) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of these resolutions, and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to six million five hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-seven (6,532,557) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a Claim in the amount of six million five hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-seven euro (EUR 6,532,557.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to nine hundred and forty-four thousand four hundred and ninety-three (944,493) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of nine hundred and forty-four thousand four hundred and ninety-three euro (EUR 944,493.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at seven million four hundred and eighty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 7,489,550.-) divided into seven million four hundred and eighty-nine thousand five hundred and fifty (7,489,550) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred fifty (3,950.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 385 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions quatre-cent soixante-dix-sept mille cinquante euros (EUR 7.477.050,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de sept millions quatre-cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 7.489.550,-), en émettant sept millions quatre-cent soixante-dix-sept mille cinquante (7.477.050,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des six millions cinq cent trente-deux mille cinq cent cinquante-sept (6.532.557) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions cinq cent trente-deux mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 6.532.557,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize (944.493) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 944.493,-) (la "Créance 2" et ensemble avec le Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 7.489.550,-) divisé en sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante (7.489.550) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Évaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cent cinquante euro (3.950,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36632. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125845/128.

(110144770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

White Plains SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.326.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011129559/12.

(110149167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

IM International Models Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.953.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IM International Models Holding S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 584 du 29 juillet 1999,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 817 du 23 août 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69953.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société IM International Models Holding S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et pleine décharge donnée jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société IM International Models Holding S.A. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, D. HOFFMANN, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38731. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128259/59.

(110147641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

D'Staadter Schluechthaus - Abattoir de Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.214.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée D'STAADTER SCHLUECHTHAUS ABATTOIR DE LUXEMBOURG Sàrl, au siège social à L-1111 Luxembourg, 1, rue de l'Abattoir, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129650/21.

(110149112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

SIA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.694.

—
Société constituée le 7 décembre 2005 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 515 du 10 mars 2006.

Les statuts modifiés le 8 février 2010 par Me Martine Schaeffer ont été publiés au Mémorial C n° 666 du 30 mars 2010.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 29 juin 2011 que:

La durée du mandat de chacun des trois Administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller est renouvelée pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Est nommé Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011, la Compagnie Européenne de Révision Sàrl, 15 rue des Carrefours, L-1824 Bridel.

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2011129736/20.

(110148955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Capital Dynamics General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 145.915.

BERICHTIGUNG ZUM AVIS VOM 6.9.2011 L110143442.05

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 14 Juillet 2011

- Mr. Stéphane Weyders, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, est nommé gérant Classe B de la société avec effet au 14 Juillet 2011.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Signatures

Mandataires

Référence de publication: 2011128522/14.

(110147685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

DMIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 154.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 9 septembre 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011128534/13.

(110147749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**Société Financière Valoire Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Flecha Holding S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 95.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129522/10.

(110149101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.254.842.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.017.

Il résulte des résolutions écrites des associés prises en date du 15 juillet 2011 que:

- Madame Isabelle Lentz a démissionné de son mandat de gérante Apax avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967, à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant Apax en remplacement de Madame Isabelle Lentz avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011129706/17.

(110149152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Saint Thomas Private Assets Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.742.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Septembre 2011 que:

- La Société Ser.Com S.à.r.l ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, a été nommée commissaire en remplacement de la société Autonome de Révision S.C., réviseur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129523/14.

(110149491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

SC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6137 Junglinster, 30, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.345.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011129524/10.

(110149032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Spura S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.944.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SPURA S.A.H. SA, au siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129740/20.

(110149094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Shirtbox-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Uffingen, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 145.266.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Uffingen, le 12.09.2011.

Référence de publication: 2011129528/10.

(110149508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Cilantro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.202.712,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.643.

—
In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Cilantro Luxembourg" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 20th September 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2353 of 3 November 2010, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 155.643.

The articles of incorporation of the Company ("the Articles") have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 7 December 2010, published in the Mémorial number 831 on 28 April 2011.

The meeting was presided by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Jennifer Bonnaventure, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve million twenty-seven thousand one hundred and twenty (12,027,120) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to commence on 1st May of each year and to end on 30th April of the following year, it being noted that the first accounting year started on the date of incorporation shall terminate on 30th April 2011; consequential amendment of article 12 of the Articles.

2. Acknowledgement of the resignation of Bénédicte Herlinvaux as manager of the Company with effect from the date hereof, and appointment of David Konings, manager, born on 26 April 1977 in Liège (Belgium), professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as new manager of the Company for an undetermined period.

The above having been approved by the meeting, the following resolutions were unanimously passed:

First resolution

The meeting resolved to amend the accounting year of the Company so as to commence on 1st May of each year and to end on 30th April of the following year.

The meeting further resolved that the first accounting year which has started on the date of incorporation shall terminate on 30th April 2011.

As a result, the meeting resolved to amend article 12 of the Articles of the Company to read as follows:

" Art. 12. Accounting Year.

The accounting year begins on first day of May of each year and ends on the last day of April of the next year (provided for the year of the incorporation of the Company, the accounting year shall commence on the date of incorporation and end on the last day of April 2011)."

Second resolution

The meeting resolved to acknowledge the resignation of Bénédicte Herlinvaux as manager of the Company with effect as from the date hereof, and to appoint David Konings, prenamed, as new manager of the Company for an undetermined period.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Cilantro Luxembourg» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 20 septembre 2010 suivant un acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2353 du 3 novembre 2010, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.643.

Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 7 décembre 2010, par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 831 du 8 avril 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Sascha Nolte, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Jennifer Bonnaventure, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les douze millions vingt sept mille cent vingt (12.027.120) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante; étant précisé que la première année sociale qui a commencé le jour de la constitution se termine le 30 avril 2011; modification subséquente de l'article 12 des Statuts.

2. Constat de la résignation de Bénédicte Herlinvaux comme gérant de la Société avec effet à la date de la présente, et nomination de David Konings, gérant, né le 26 Avril 1977 à Liège (Belgique), avec résidence professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.

L'assemblée a décidé que la première année sociale qui a commencé le jour de la constitution se termine le 30 avril 2011.

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier l'article 12 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 12. Année Sociale.

L'année sociale commence le premier jour de mai de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'avril de l'année suivante (sauf pour l'année de la constitution de la Société, l'année sociale commence le jour de la constitution et se termine le dernier jour d'avril 2011)."

Deuxième résolution

L'assemblée a pris connaissance de la résignation de Bénédicte Herlinvaux comme gérant de la Société avec effet à la date de la présente, et a décidé de nommer David Konings, prénommé, comme nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE, J. BONNAVENTURE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39361. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127022/116.

(110146361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Sky S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129529/13.

(110149417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Eighteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 16 septembre 2011

En date du 16 septembre 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Laurence GOBLET de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Eric SACKS, né le 21 novembre 1977 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 610, Broadway, 6th Floor, 10012 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Philippe LECLERCQ

- Monsieur Russell FAULKNER

- Monsieur Eric SACKS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

H.I.G. Luxembourg Holoding Eighteen S.A.

Signature

Référence de publication: 2011130843/23.

(110151406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Seltex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 29.558.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 09 mai 2011.

Résolutions:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de maintenir Forland Limited se situant à 284, Arch. Makarios III Avenue, CY-3105 Limassol, Chypre, comme Commissaire aux comptes de la société susmentionnée et de prolonger le mandat de ce dernier à partir du 09 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de les membres du Conseil d'Administration les personnes ci-dessous:

- M. William Collins LONG, résidant professionnellement à 44, Avenue de l'Italie, B-1050 Bruxelles, Belgique, en tant qu'Administrateur.

- M. Raj LONG, résidant professionnellement à 63, Rue de Nivelles, B-1330 Rixensart, Belgique, en tant qu'Administrateur.

- Mme Aileen LONG, résidant à Moir Farm, GB - Carmunnock, Ecosse, Royaume- Uni en tant qu'Administrateur.

Le mandat de ces derniers prend effet à partir du 09 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2017.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué M. William Collins LONG, résidant professionnellement à 44, Avenue de l'Italie, B-1050 Bruxelles, à partir du 09 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011131804/28.

(110151359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Snobfood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.062.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129530/10.

(110149203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Andise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.980.369,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.928.

—
EXTRAIT

Le mandat de gérant de Mme Bénédicte Herlinvaux a pris fin avec effet au 14 septembre 2011 de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels

- M. Kevin Whale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130148/17.

(110149147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Pyrotex S.à r.l., (la "Société") ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.361, en vertu d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 28 juin 2011, dont une copie du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2008 numéro 1339.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, prénommée, en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 18 mars 2010.

II. Ladite Société a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de cinq millions vingt mille euros (EUR 5.020.000) représenté par cinquante mille deux cents (50.200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'article 6, alinéa 3, des statuts fixe le capital autorisé de la Société à huit millions cinq cent vingt mille euros (EUR 8.520.000) qui pourra être augmenté par l'émission de soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date des présentes (31 mars 2009), à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de deux millions cinq cent vingt mille (EUR 2.520.000) à huit millions cinq cent vingt mille euros (EUR 8.520.000)."

En date du 28 juin 2011 le conseil de gérance de la Société a reconnu avoir reçu et a accepté la souscription par l'associé unique BNP Paribas Real Estate, une société de droit français, ayant son siège social au 167, quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy les Moulineaux, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 012 180, de trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, pour un montant total en espèces de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000);

Les nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000), entièrement alloués au capital social de la Société.

Le montant total de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit millions cinq cent vingt mille euros (EUR 8.520.000) représenté par quatre-vingt-cinq mille deux cents (85.200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 3.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31902. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128361/52.

(110147926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.435.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.581.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'Associé SPX Luxembourg Holding Company est désormais domiciliée au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 Septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011129532/13.

(110149213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

SSLuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.375.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSLuxCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011129533/11.

(110149283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Medico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129697/9.

(110148919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.072.

Extrait des résolutions prises par les gérants de TDR FS Co sp. z o.o. datées au 6 septembre 2011.

Les gérants de TDR FS Co sp. z o.o. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, en qualité de Représentant permanent de TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu et ce à partir du 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Mademoiselle Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Représentant permanent de TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu et ce à partir du 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

Représentant permanent

Référence de publication: 2011129742/20.

(110149024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Euroleague Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.373.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 12 septembre 2011

Le siège social est transféré au 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011129589/12.

(110148373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Caribeu Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

—
In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Caribeu Capital S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 159017, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 993 of May 13, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of two thousand (2,000) shares representing zero point one seven three six percent (0.1736 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Caribeau Capital S.a r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) represented by one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Caribeau Capital S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 159017, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 993 du 13 mai 2011,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000.-) à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000.-) par l'émission de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de deux mille (2.000) actions représentant zéro virgule un sept trois six pourcent (0,1736 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Caribeau Capital S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000,-), représenté par un million deux cent soixante dix mille (1.270.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (€ 2300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127592/113.

(110147062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

SSLuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.375.

Les comptes consolidés au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSLuxCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011129534/11.

(110149295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 avril 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Paolo Bettin, avec adresse professionnelle Via Saetta 24, I-35132 Padova (IT), avec effet immédiat.

En date du 14 avril 2011, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Ernesto Barbieri, avec adresse professionnelle 30, Via Mons. Pertile, I-36016 Thiene (VI)

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion, en 2011, pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Tamiozzo Giancarlo, demeurant au 140/A Trento Street, I-26010 Zanè, (IT)
- Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg
- Ernesto Barbieri, avec adresse professionnelle 30, Via Mons. Pertile, I-36016 Thiene (VI)

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011130786/22.

(110151127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011129537/11.

(110149255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

T&F Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011129539/10.

(110149365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Thermo-San S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 140.453.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.09.2011.

Référence de publication: 2011129549/10.

(110149121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE BUILDING BLOCK EQUITY FUND S.A., SICAR

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129541/13.

(110149048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

TC Holding-SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 35.213.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832
L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011129544/13.

(110149239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Stanley Ross International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 25.484.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010.

Résolutions:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de maintenir Forland Limited se situant à 284, Arch. Makarios III Avenue, CY-3105 Limassol, Chypre, comme Commissaire aux comptes de la société susmentionnée et de prolonger le mandat de ce dernier à partir du 30 juin 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de les membres du Conseil d'Administration les personnes ci-dessous:

- M. Marius KASKAS, résidant à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg en tant qu'Administrateur.
- M. Jean-Bernard ZEIMET, résidant professionnellement à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.
- M. Dimitri ZOIS, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Le mandat de ces derniers prend effet à partir du 30 juin 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Troisième résolution:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Dimitri ZOIS, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, en tant qu'administrateur - délégué à partir du 30 juin 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011131806/28.

(110151351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Newluxco 6 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.353.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le huit septembre

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Gustave Stoffel, demeurant 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker, dûment représenté par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 8 Septembre 2011

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle arrête les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination «New-luxco 6 S.à.r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition, la souscription, ou, en toute autre manière le transfert de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

3.2. En outre, la société peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société ne peut émettre des instruments financiers, convertibles ou non, qu'exclusivement à ses associés, sous condition que chaque associé souscrive à un tel instrument et pour le même pourcentage que son intérêt dans le capital social de la société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs membres, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant par une résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le seul gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par la signature jointe.

8.3. La gestion journalière de la Société peut être déléguée à un gérant. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de ce gérant, dans les limites de la gestion journalière.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposés sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société, au cas où il n'y a qu'un gérant et (ii), au cas où il y a plus d'un gérant, par les signatures conjointes d'au moins deux gérants de la Société, ou, (iii) le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 et 8.3. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droit de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire. Tout associé pourra participer à une assemblée générale des associés de la Société par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre, se parler, et délibérer valablement. Dans ce cas, le(s) associé(s) concerné(s) sont considérés comme ayant participé en personne à l'assemblée.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité de voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

I. Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

II. Souscription - Libération

Monsieur Gustave Stoffel représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

La personne suivante est nommée gérant unique:

Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte;

Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39949. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127266/188.

(110146677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Gers Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.250,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.636.

In the year two thousand and eleven, on the second day of September;

Before Us M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Cantal Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 155607,

here represented by Mrs. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 August 2011. The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Gers Investments" (the "Company"), established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, under number B 155636, incorporated by deed drawn up by Me. Carlo Wersandt on 20 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 November 2010, number 2344, p. 112478. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Me. Carlo Wersandt on 31 December 2010, published in the Mémorial under number 718 page 34418 on 14 April 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to re-classify all the thirty-seven thousand five hundred (37,500) preference shares currently issued in the share capital of the Company as preference A shares (the "Preference A Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of preference shares to be designated as preference B shares (the "Preference B Shares", and together with the Preference A Shares, the "Preference Shares"), having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the fourth resolution of the present resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and twenty US Dollars and twenty-five cents (USD 439,820.25) from its present amount of one hundred and sixteen thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 116,250.-), to five hundred and fifty-six thousand seventy US Dollars and twentyfive cents (USD 556,070.25) by creating and issuing two hundred and eighty-three thousand seven hundred and fifty-five (283,755) new Preference B Shares (the "New Shares"), all having a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to all the New Shares, which are issued fully paid up by way of contribution in cash including a share premium, for a total contribution of one billion nine hundred and sixty-six million two hundred and forty thousand eight hundred and forty-one US Dollars and ninety-six cents (USD 1,966,240,841.96), out of which (i) an amount of four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and twenty US Dollars and twenty-five cents (USD 439,820.25) corresponding to the aggregate nominal value of the New Shares, is allocated to the Company's share capital and (ii) an amount of one billion nine hundred and sixty-five million eight hundred and one thousand twenty-one US

Dollars and seventy-one cents (USD 1,965,801,021.71) corresponding to the share premium is allocated to the Company's share premium account.

Proof that the amount of one billion nine hundred and sixty-six million two hundred and forty thousand eight hundred and forty-one US Dollars and ninety-six cents (USD 1,966,240,841.96.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions and with immediate effect, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **6.1.** The issued corporate capital is fixed at five hundred and fifty-six thousand seventy US Dollars and twenty-five cents (USD 556,070.25) represented by (i) thirty-seven thousand five hundred (37,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) thirty-seven thousand five hundred (37,500) preference A shares (the "Preference A Shares") and (iii) two hundred and eighty-three thousand seven hundred and fifty-five (283,755) preference B shares (the "Preference B Shares", and together with the Preference A Shares, the "Preference Shares") with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55) each, entirely subscribed and fully paid up. For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the present Articles must be construed as a reference to the Ordinary Shares and the Preference Shares."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

"Cantal Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège sociale au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155607.

ici représentée par Madame Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé le 31 août 2011, ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée "Gers Investments" (la "Société"), établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155636, constituée par un acte établi par Maître Carlo Wersandt le 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 2 novembre 2010, numéro 2344, p. 112478. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte établi par Maître Carlo Wersandt le 31 décembre 2010, publié au Mémorial sous le numéro 718, page 34418, le 14 avril 2011. La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert du notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renommer toutes les trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales préférentielles actuellement émises dans le capital social de la Société comme parts sociales préférentielles A (les "Parts Sociales Préférentielles A").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles dénommée parts sociales préférentielles B (les "Parts Sociales Préférentielles B", et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles A, les "Parts Sociales Préférentielles"), ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-neuf mille huit cent vingt dollars américains et vingt-cinq cents (USD 439.820,25) de son montant actuel de cent seize mille deux cent cinquante dollars américains (USD 116.250,-), à cinq cent cinquante-six mille soixante-dix dollars américains et vingt-cinq cents (USD 556.070,25) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-cinq (283.755) nouvelles parts sociales préférentielles B (les "Nouvelles Parts Sociales"), toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar américain et cinquante-cinq cents (USD 1,55).

Souscription et Payement

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales, lesquelles sont pleinement payées par voie d'apport en espèces incluant une prime d'émission, pour un apport total d'un milliard neuf cent soixante-six millions deux cent quarante mille huit cent quarante et un dollars américains et quatre-vingt-seize cents (USD 1.966.240.841,96), sur lequel (i) un montant de quatre cent trente-neuf mille huit cent vingt dollars américains et vingt-cinq cents (USD 439.820,25) correspondant à la somme totale de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales, est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant d'un milliard neuf cent soixante-cinq millions huit cent un mille vingt et un dollars américains et soixante et onze cents (USD 1.965.801.021,71) correspondant à la prime d'émission, est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve que le montant d'un milliard neuf cent soixante-six millions deux cent quarante mille huit cent quarante et un dollars américains et quatre-vingt-seize cents (USD 1.966.240.841,96) en rapport avec cet apport en espèces est à la disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui expressément, accuse réception de la preuve du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessus et avec effet immédiat, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société qui doit désormais être rédigé ainsi:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-six mille soixante-dix dollars américains et vingt-cinq cents (USD 556.070,25) représenté par (i) trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales préférentielles A (les "Parts Sociales Préférentielles A") et (iii) deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-cinq (283.755) parts sociales préférentielles B (les "Parts Sociales Préférentielles B", et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles A, les "Parts Sociales Préférentielles") ayant une valeur nominale d'un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1,55) chacune, entièrement souscrites et libérées. Pour éviter toute ambiguïté, toute référence aux "parts sociales" dans les présents Statuts doit être comprise comme une référence à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles."

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à sept mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date établie en tête du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu à la partie comparante connue du notaire par son nom, son état civil et son domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39355. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127686/145.

(110147144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Carbon-ex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 155.727.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 15 septembre 2011:

- La démission de Norbert, PRZIBILLA en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
 - Qaisar, ABBAS, né le 20 décembre 1975 à Peshawar, Pakistan, avec adresse à 87, Old Hall Lane, Manchester, M13 0OUJ, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011130751/17.

(110151094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

TC Holding-SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 35.213.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129545/13.

(110149240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Procap Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 74.165.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mai 2011

Il a été décidé, entre autres, de renouveler le mandat du Commissaire, soit la société HRT Révision, société anonyme, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri pour un nouveau terme de deux ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2011.

Pour PROCAP LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011130146/20.

(110148246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.236.

—
In the year two thousand eleven, on the first of September;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

APPEARED:

The limited liability company "Recurrent Energy International Holdings, LLC", established and having its principal office in CA-94104 San Francisco, 300 California Street, 8th Floor, (United States of America) and its registered office at DE-19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, (United States of America), registered with the Delaware Secretary of State under number 4627662,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 153236, has been incorporated by deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 17th of May 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1437 of the 13th of July 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from April 1st of each year to March 31st of the following year and to subsequently amend articles 15 and 16 of the by-laws in order to give them the following wordings:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1st of April of each year and ends on the 31st of March of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Second resolution

The Sole Partner states that the current business year is prolonged three (3) month, so that the same business year, started on January 1st, 2011, will exceptionally end on March 31, 2012, instead of the 31st of December 2011.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier septembre;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Recurrent Energy International Holdings, LLC", établie et ayant son adresse principale à CA-94104 San Francisco, 300 California Street, 8th Floor, (Etats-Unis d'Amérique) et son siège social à DE-19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4627662,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153236, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1437 du 13 juillet 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante et de modifier subséquemment les articles 15 et 16 14 des statuts afin de leurs donner les teneurs suivantes:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au 31 mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Deuxièmes résolution

L'Associée Unique constate que l'année sociale en cours sera prolongée de trois (3) mois, de sorte que la même année sociale, ayant débuté le 1^{er} janvier 2011, se terminera exceptionnellement le 31 mars 2012 au lieu du 31 décembre 2011.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2011. LAC/2011/39480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128364/98.

(110147727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**In-Out Office Center S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Innov Concept S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.566.

L'an deux mil onze, le premier jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INNOV CONCEPT S.A., avec siège social au 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128 566, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1523 du 21 juillet 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel RITZ, demeurant professionnellement à L - 1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel RITZ, précité, demeurant professionnellement à L - 1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "La Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

2. Modification de la dénomination sociale en IN-OUT OFFICE CENTER S.A. et en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3. Modification des articles 1, 6, 9 et 13 des statuts de la Société en vue d'adapter les statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

4. Démission de deux administrateurs et décharge à leur accorder.

5. Désignation de l'administrateur restant en qualité d'administrateur unique de la société.

6. Démission du commissaire et décharge à lui accorder

7. Nomination d'un nouveau commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire.

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en IN-OUT OFFICE CENTER S.A.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié comme indiqué dans la résolution qui suit.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 (société anonyme unipersonnelle) en modifiant les articles 1^{er}, 6, 9 et 13 (ajout de deux nouveaux paragraphes) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IN-OUT OFFICE CENTER S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société."

" **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit (i) en cas de pluralité d'administrateurs par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou (ii) selon le cas, par la signature individuelle de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

" **Art. 13.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'acter et accepter la démission en qualité d'administrateur de la société de Messieurs Hocine Bettayed et de Monsieur Thierry Seneclauze.

L'assemblée décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Daniel Ritz au poste d'administrateur pour une période de 6 ans et le désigne également en qualité d'administrateur délégué.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans à savoir:

1. MEDFIN Management S.A., sise au 26, bld Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 58.164, qui a désigné comme représentant permanent Monsieur Daniel RITZ, précité, demeurant professionnellement à L - 1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2. Madame Roy Sylvie, employée privée, née le 5 mars 1964 à Amiens, demeurant professionnellement au 26, bld Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Sixième et Septième résolutions:

L'assemblée décide d'acter et accepter la démission en qualité de commissaire FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIÉS S.à r.l. et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire pour une période de 6 ans Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle au 20 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune générale des actionnaires décide de modifier la séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel Ritz, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 septembre 2011. LAC / 2011 / 39444 Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127736/150.

(110146703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the sixth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

British Overseas Bank Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GB-EC1N2TH London, registered at the Companies House under the number 220905,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 9 August 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd day of April, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1098 on the 8th day of June, 2007.

The articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on the 26th day of April, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1544 on the 12th day of July, 2011;

- that the capital of the corporation "New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l." is set at nine million seven hundred sixty-six thousand five hundred twenty-five euros (EUR 9,766,525.-), divided into sixty-two thousand three hundred sixty-six (62,366) Class A Shares, thirty-two thousand seven hundred nineteen (32,719) Class B Shares, forty-six thousand ninety-seven (46,097) Class C Shares, ninety thousand five hundred eighty (90,580) Class D Shares and one hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-nine (158,899) class K shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

- that the appearing party has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 26 August 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 26 August 2011, being only an indication for this purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand EUROS (EUR 2,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, une société constituée sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GBEC1N2TH, Londres, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 220905,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur», par le notaire instrumentant et la mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1098 en date du 8 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1544 en date du 12 juillet 2011;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à neuf millions sept cent soixante-six mille cinq cent vingt-cinq Euro (9.766.525,- EUR) divisé en soixante-deux mille trois cent soixante-six (62.366) parts sociales de Catégorie A, trente deux mille sept cent dix-neuf (32.719) parts sociales de Catégorie B, quarante-six mille quatre-vingt-dix-sept (46.097) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt (90.580) parts sociales de catégorie D et cent cinquante huit mille huit quatre-vingt-dix-neuf (158.899) parts sociales de catégorie K, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 26 août 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 26 août 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39647. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127800/120.

(110147239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

TC Holding-SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 35.213.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2011:

INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie a été reconduit comme mandataire de la société en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832
L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011129546/15.

(110149286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Par résolutions prises en date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour la société
Jorge Pérez Lozano
Gérant

Référence de publication: 2011129548/18.

(110149447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

EB Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.729.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited liability company («société à responsabilité limitée») "BRGEOF Japan S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.561, duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "EB Industrial S.à r.l.", with registered office à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 133.729, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 December 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in

Sanem, on August 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1152 of the 11th of June 2009.

2.- That the corporate capital is set at twenty-three thousand six hundred and thirty-one United States Dollars (USD 23,631.-) represented by twentythree thousand six hundred and thirty-one (23,631) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at 750,-EUR

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "BRGEOF Japan S.à r.l." constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.561, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "EB Industrial S.à r.l.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.729, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée selon un acte dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 5 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2925 du 15 décembre 2007.

2.- Que le capital social est fixé à vingt-trois mille six cent trente et un Dollars Américains (USD 23.631,-) représentée par vingt-trois mille six cent trente et une (23.631) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,-EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127657/104.

(110147344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Jag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

L'adresse professionnelle des administrateurs est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130866/23.

(110151388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Les Domaines de VINSMOSELLE, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Château de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 7.274.

—
EXTRAIT

Gemäß der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 30. Juni 2011, eingetragen in Remich am 26. August 2011, REM/2011/1120, werden ernannt als Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter des Jahres 2012:

- 1) Herr Gaston ADAMS, wohnhaft in L-5426 Greiveldange, 3, Gemengebréck,
- 2) Herr Romain WEIRICH, wohnhaft in L 5425 Gostingen, 5A, rue Sangels,
- 3) Herr Norbert SCHILL, wohnhaft in L-6841 Machtum, 45, route du Vin,
- 4) Herr Paul FUNCK, wohnhaft in L-5433 Niederdonven, 48, rue des Romains,
- 5) Herr Aly LEONARDY, wohnhaft in L-6685 Mertert, 25, rue du Port,
- 6) Herr Henri STRENG, wohnhaft in L-6743 Grevenmacher, 1A, rue Kummert,
- 7) Herr Erny SCHANEN, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 32, route du Vin,
- 8) Herr Frank LINSTER, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 14, Mounereferstrooss,
- 9) Herr Nico LEGILL, wohnhaft in L-5445 Schengen, 92, route du Vin,
- 10) Herr Claude WINTRINGER, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 67, route du Vin,
- 11) Herr Ernest RISCH, wohnhaft in L-5451 Stadtbredimus, 2, Klaischen,
- 12) Herr René CIGRANG, wohnhaft in L-5407 Bous, 2A, Place de l'Eglise,
- 13) Herr Serge GALES, wohnhaft in L-5403 Bech-Kleinmacher, 23, Bechel,
- 14) Herr Marc GALES, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 100, route du Vin,
- 15) Herr Josy GLODEN, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin,
- 16) Herr Guy GREIVELDINGER, wohnhaft in L-5447 Schwebsange, 3, rue de la Moselle,
- 17) Herr Aly SCHUMACHER, wohnhaft in L-5483 Wormeldange, 7, Berreggaass,
- 18) Herr Roger DEMUTH, wohnhaft in L-5480 Wormeldange, 53, rue Principale.

Herr François JACQUES ist ernannt als alleiniger Rechnungskommissar bis zur ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter des Jahres 2012.

Die Gesellschaft KPMG AUDIT, SARL ist zugelassener Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter des Jahres 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 septembre 2011.

Me Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011128582/38.

(110147701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 27 juillet 2011

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Luxembourg, le 06 SEP. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELITE WORLD

Signature

Référence de publication: 2011129585/14.

(110148645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.
